

Image not found or type unknown



Mon ex mari veut changer le montant de la pension

Par **CATH59**, le **02/06/2009** à **14:52**

Bonjour,rrnrJ AIMERAI SAVOIR SI MON EX MARI A LA POSSIBILITE DE BAISSER LA PENSION ALIMENTAIRE IL ME DONNE 300 EUROS PAR MOIS POUR MES DEUX ENFANTS ET IL SE FAIT PLUS DE 1600 PAR MOIS ET IL A SON AMIE ET SA FILLE QUI VONT VENIR VIVRE AVEC LUI. JE SAIS QU ELLE TRAVAILLE ET QU ELLE TOUCHE UNE PENSION MAIS JE NE CONNAIT PAS SON SALAIRE.rrnrJE NE COMPRENDS PAS POURQUOI IL FAIT SA CAR JE NE L EMBETE JAMAIS AU CONTRAIRE C EST LUIrrnrMERCI D AVANCE POUR VOTRE REPONSE

Par **milou**, le **02/06/2009** à **14:54**

Bonjour,rrnrSeul le Juge aux affaires familiales a le pouvoir de décider d'une éventuelle diminution du montant de la pension alimentaire. Votre ex-mari ne peut prendre seul cette liberté.rrnrCordialement

Par **CATH59**, le **02/06/2009** à **14:57**

MERCI DE M AVOIR REPONDU MAIS PENSEZ VOUS QUE LE JUGE VA ACCEPTER SA DEMANDE rnest ce que c est vrai que la pension s eleve au minimum 10 % de son salairerrnrMERCI

Par **Marion2**, le **02/06/2009** à **17:21**

Bonjour CATH,
Tout d'abord merci de ne pas écrire en majuscules, c'est extrêmement désagréable à lire, on a l'impresssion que vous hurlez.
Votre ex-mari peut demander une modification de la pension au JAF.
Pour ce faire, il faudra qu'il fournisse des justificatifs.
Vous devrez également fournir le montant de vos revenus et de vos charges.
Il n'y a aucune base concernant le montant de la pension alimentaire.
le JAF statue au regard des revenus et charges des 2 parents.
Cordialement.